

# Tortue mouchetée

## Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement



### La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

Habituellement, dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement prend en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les collectivités et organismes autochtones, les parties intéressées, les autres autorités et les membres du public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement, dont les connaissances traditionnelles écologiques là où elles ont été partagées par les communautés et les détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente déclaration, la LEVD permet au gouvernement de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

La tortue mouchetée est une tortue de taille moyenne qui possède une dossière lisse, très bombée, noire à brun foncé, parfois striée ou mouchetée de jaune. Le caractère le plus distinctif de l'espèce est la couleur jaune vif du menton et du cou. La tortue mouchetée est semi-aquatique et utilise à la fois des milieux aquatiques et des milieux terrestres. Les tortues jouent un rôle important dans les croyances spirituelles et les cérémonies des peuples autochtones.

Le Programme de rétablissement pour la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) en Ontario a été achevé le 5 décembre 2019.

## Protection et rétablissement de la tortue mouchetée

La tortue mouchetée est inscrite comme espèce menacée en vertu de la LEVD, qui protège tant l'animal que son habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à l'espèce ou de la harceler et d'endommager ou de détruire son habitat sans autorisation. Une telle autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient respectées. En plus de bénéficier d'une protection en vertu de la LEVD, la tortue mouchetée est désignée par le gouvernement de l'Ontario comme un reptile spécialement protégé aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF).

À l'échelle mondiale, la tortue mouchetée est présente au Canada et aux États-Unis, et son aire de répartition est principalement centrée autour des Grands Lacs. Aux États-Unis, la tortue mouchetée est présente dans les États du nord-est, avec une aire de répartition qui s'étend depuis le Nebraska et le Dakota du Sud, vers l'est à travers l'Iowa, le Minnesota, le Missouri, le Wisconsin, l'Illinois, l'Indiana, le Michigan, l'Ohio et la Pennsylvanie. On trouve quelques petites populations isolées de l'espèce à New York, au Massachusetts, au New Hampshire et au Maine. Au Canada, l'espèce comporte deux populations distinctes : une dont l'aire s'étend depuis l'Ontario jusque dans le sud-ouest du Québec et une autre population isolée en Nouvelle-Écosse. La tortue mouchetée est relativement répandue dans le sud de l'Ontario, mais semble être absente ou en grande partie absente dans les comtés de Bruce, Dufferin, Grey, Huron et Perth dans le sud-ouest de l'Ontario. Jusqu'à tout récemment, on croyait que son aire de répartition au nord s'étendait vers le nord seulement jusqu'à North Bay et Sudbury et vers le nord-ouest depuis la rive nord du Lac Huron jusqu'à Sault Ste. Marie. Toutefois, de récentes données provenant de signalements de l'espèce dans le centre et le nord de l'Ontario semblent indiquer que l'aire de répartition de l'espèce s'étend beaucoup plus au nord que précédemment consigné. Au cours des dernières années, des observations de la tortue mouchetées ont été signalées à plusieurs endroits dans le nord de l'Ontario, y compris près de Timiskaming Shores, Matheson, Timmins, Cochrane, Manitouwadge, au nord de Jellicoe et en bordure du chemin industriel Sultan (entre la route 144 et Sultan, en Ontario).

La tortue mouchetée est une espèce longévive qui a une maturité sexuelle particulièrement tardive, lorsque comparée aux autres tortues. Elle met de 14 à 25 ans à parvenir à maturité sexuelle et peut réussir à se reproduire avec succès jusqu'à l'âge de 75 ans. En Ontario, on a observé des activités de nidification de la dernière semaine de mai jusqu'à la deuxième semaine

de juillet, l'essentiel de la nidification ayant eu lieu en juin. Les femelles peuvent pondre de 3 à 19 œufs tous les 1 à 3 ans, et les nouveau-nés émergent habituellement en septembre et en octobre. Pour se protéger du gel, les tortues mouchetées juvéniles et adultes hibernent dans des sites qui se trouvent sous la surface de l'eau, environ d'octobre à avril. Les adultes se déplacent habituellement vers leurs aires d'hibernation de la fin août au début de novembre et peuvent se déplacer en groupe (parfois avec d'autres espèces) ou seuls. On observe chez les tortues mouchetées une fidélité (loyauté envers un emplacement en particulier où les individus reviennent tous les ans), ce qui donne à croire que les aires d'hibernation pourraient constituer un facteur limitatif. Les nouveau-nés peuvent hiberner dans des sites aquatiques et des sites terrestres. Les tortues mouchetées s'accouplent habituellement avant et juste après l'hibernation, car l'activité d'accouplement se produit principalement lorsque les tortues sont rassemblées à proximité de leur aire d'hibernation. Les tortues mouchetées émergent de leurs aires d'hibernation au tout début du printemps, peu de temps après le début de la fonte des glaces.

La tortue mouchetée est semi-aquatique et utilise à la fois des milieux aquatiques et des milieux terrestres, et se déplace de façon régulière entre les différents types d'habitats. Elle utilise les habitats aquatiques pour l'hibernation, l'accouplement, l'alimentation, la thermorégulation (c.-à-d. la régulation de sa température) et les déplacements. En Ontario, la tortue mouchetée préfère souvent les milieux eutrophes (riches en minéraux et en substances nutritives organiques qui sont propices à la prolifération d'algues et d'autres organismes, et en oxygène dissous) où l'eau est relativement claire et peu profonde, à débit faible ou nul, et qui comportent une végétation abondante de plantes submergées, flottantes et émergentes. La tortue mouchetée peut occuper divers milieux humides (p. ex. marais, étangs, marécages, tourbières, terres humides riveraines), des rivières et des ruisseaux lents, des mares, des lacs, des baies, des bras morts, des prés marécageux et des chenaux artificiels. Il a été constaté que la tortue mouchetée privilégie les étangs et les marais, lorsque ceux-ci sont présents, et effectue de fréquents déplacements entre plusieurs étendues d'eau tout au long de la saison active. La tortue mouchetée est avant tout carnivore et se nourrit d'écrevisses, de vers de terre, de sangsues, d'escargots, de limaces, de grenouilles, de poissons et d'insectes. Les aires d'hibernation de l'espèce sont habituellement situées à l'intérieur de terres humides permanentes, dont les eaux sont peu profondes (p. ex. marais, tourbières) et dans d'autres habitats dont les eaux sont peu profondes, et qui ne gèlent pas, y compris les petits étangs, les chenaux et même les fossés en bordure de route.

La tortue mouchetée utilise les habitats terrestres pour s'adonner à des activités comme la nidification, la thermorégulation et les déplacements. L'espèce utilise une variété d'habitats terrestres à des fins de

thermorégulation (p. ex. se prélasser au soleil), à proximité immédiate de son habitat aquatique, y compris les rives, les bancs de sable, les plages, les affleurements rocheux, les clairières de forêts et les prés. Les tortues mouchetées traversent souvent des terres humides, des marais ou des forêts des hautes terres, mais peuvent également traverser des milieux altérés par l'homme; il s'agit habituellement des milieux ouverts, comme des champs agricoles, des routes et des carrières. Les femelles établissent généralement leur nid dans des milieux relativement ouverts, aux substrats divers, y compris des plages, des zones riveraines, des prés, des affleurements rocheux et des clairières de forêts. Les tortues mouchetées peuvent également établir leur nid dans des milieux altérés par l'homme, comme des jardins, des cours, des champs agricoles, des carrières de gravier, des accotements routiers et des sentiers. Les femelles démontrent une grande fidélité aux mêmes aires de nidification et se déplacent souvent sur de grandes distances lorsqu'elles effectuent la transition entre leurs aires d'hibernation et de nidification.

Un des principaux facteurs limitatifs chez la tortue mouchetée est son cycle de vie lent (maturité sexuelle tardive, taux d'efficacité de reproduction bas et une dépendance à un taux de survie annuel élevé chez les adultes). Une telle stratégie du cycle vital accroît considérablement la vulnérabilité de la tortue mouchetée, car même une légère hausse du taux de mortalité des adultes peut avoir une importante incidence sur le risque d'extinction.

La tortue mouchetée est confrontée à plusieurs menaces, dont les plus importantes comprennent la mortalité attribuable aux réseaux routiers et ferroviaires, la perte et la fragmentation de l'habitat, la dégradation de l'habitat par les espèces végétales envahissantes (p. ex. roseau commun, aussi appelé phragmites ou *Phragmites australis ssp. australis*, le dompte-venin de Russie ou *Vincetoxicum spp.*), la prédation des nids par des prédateurs favorisés par l'activité humaine (prédateurs dont l'abondance est plus importante en raison de la disponibilité accrue de ressources alimentaires provenant de sources humaines, p. ex. le raton-laveur ou *Procyon lotor*) et la capture illégale. Bien que leur ampleur et leur étendue soient moindres, on compte parmi les autres menaces la mortalité attribuable à la production d'agrégats, à l'exploitation forestière et à la production énergétique, à la pollution des terres humides, aux changements climatiques, et à l'introduction et à la propagation de maladies particulières à la tortue.

La tortue mouchetée effectue de plus longs déplacements sur la terre ferme que toute autre espèce de tortue en Ontario à des fins de nidification et de dispersion, ce qui la rend particulièrement susceptible d'être tuée ou blessée au moment de traverser les routes et les chemins de fer. Par exemple, la tortue mouchetée femelle parcourt souvent plus d'un kilomètre pour atteindre son site de nidification. De rares cas de migration de plus de

6 km aux fins de nidification ont été consignés. Dans le sud de l'Ontario, le nombre de grands axes routiers a considérablement augmenté au cours des 40 dernières années et continue d'augmenter. Le volume et la vitesse de la circulation augmentent également dans le sud de l'Ontario. La réfection des routes secondaires en gravier en vue de les recouvrir d'asphalte augmente la probabilité des interactions entre tortues et véhicules. La mortalité attribuable aux collisions avec des véhicules est particulièrement élevée dans les secteurs où des routes très fréquentées traversent ou bordent des terres humides. Les tortues mouchetées sont également exposées au risque d'écrasement par des véhicules tout-terrain sur les sentiers. De plus, la création de nouvelles routes et de nouveaux sentiers peut attirer des tortues mouchetées femelles en quête d'un habitat de nidification convenable, ce qui augmente le risque de mortalité des femelles nicheuses et des nouveau-nés émergents. Les routes offrent également des corridors linéaires aux prédateurs, ce qui augmente le risque de prédation. En plus de causer une mortalité directe, les nouvelles routes et les voies ferrées peuvent également entraîner la suppression de zones d'habitat convenable, la modification des régimes hydrologiques ou la création d'obstacles au déplacement, la fragmentation de l'habitat et la subdivision des populations locales.

La perte d'habitat et la conversion des terres humides ont été considérables dans la partie sud de l'aire de répartition de la tortue mouchetée en Ontario et continuent de représenter une menace importante. En plus de la suppression d'habitat dans les terres humides, le développement peut également provoquer la fragmentation de l'habitat restant, ce qui force les individus à chercher un nouvel habitat convenable. La modification des niveaux d'eau peut également se traduire par une perte temporaire ou permanente ou une dégradation d'habitat aquatique, ce qui pourrait provoquer une mortalité directe si cette modification survient durant la période d'hibernation, ou avoir une incidence défavorable sur les individus en réduisant la superficie disponible pour les tortues mouchetées, ce qui les force à utiliser moins d'habitats d'hibernation convenables.

Le très envahissant roseau commun altère la fonction et la structure des terres humides habitées par les tortues mouchetées en Ontario. Depuis les années 1990, le roseau commun est devenu extrêmement abondant à plusieurs emplacements où la tortue mouchetée est présente. Le roseau commun devient tellement abondant et dense dans certaines terres humides, qu'il réduit les possibilités d'exposition au soleil et, dans certains cas, la capacité de l'espèce de se déplacer au sein de son habitat. Le recours à des moyens de contrôle du roseau commun qui sont mis en œuvre d'une façon qui réduit au minimum les préjudices possibles pour les tortues pourrait s'avérer important pour la subsistance à long terme de l'espèce. Le dompte-venin de Russie peut représenter un risque semblable pour l'habitat terrestre, car ces colonies envahissantes forment des tapis denses

de vignes enchevêtrées qui entravent ou empêchent vraisemblablement les déplacements sur la terre ferme. La mise en liberté de tortues de compagnie non indigènes, telles que la tortue à oreilles rouges (*Trachemys scripta*), peut également avoir des répercussions sur la tortue mouchetée en raison de la compétition interspécifique pour les ressources et de la transmission de maladies.

L'abondance des prédateurs favorisés par l'homme augmente, ce qui se traduit par des taux excessivement élevés de prédation sur les nids et les juvéniles. Le taux de prédation dans certains secteurs devient si élevé, que cela limite le recrutement. Parmi les principaux prédateurs de la tortue mouchetée, on compte le raton laveur, la moufette rayée (*Mephitis mephitis*), l'opossum de Virginie (*Didelphis virginianus*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le coyote (*Canis latrans*), le chien domestique errant (*Canis familiaris*) et le chat domestique (*Felis catus*).

Des cas de capture illégale de tortues mouchetées pour utilisation comme animaux de compagnie, aliments et remèdes traditionnels ont été consignés à plusieurs occasions en Ontario. On ignore l'ampleur de cette menace, mais son incidence pourrait être importante à certains emplacements, étant donné que même la capture d'un petit nombre d'individus adultes peut augmenter la vulnérabilité de l'espèce à l'extinction.

Le taux de survie naturellement faible des œufs et des juvéniles de la tortue mouchetée fait en sorte que le maintien du taux de survie le plus élevé possible chez les adultes (particulièrement chez les femelles) est essentiel pour assurer le maintien de populations viables de l'espèce. Parallèlement, la tortue mouchetée est une espèce très mobile, ce qui l'expose à un risque plus élevé de menaces anthropiques. Ainsi, la réduction des principales menaces qui se traduisent par une mortalité chez les adultes (p. ex. mortalité sur les routes), ainsi que par la diminution de la perte ou de la dégradation des habitats connus sera essentielle pour assurer la viabilité et l'autonomie des populations locales en Ontario. Compte tenu des incertitudes entourant la répartition et l'abondance de l'espèce en Ontario, en particulier à l'extrémité nord de son aire de répartition, il est difficile de déterminer la taille actuelle de la population. La concentration des efforts de recensement dans les secteurs sous-échantillonnés comportant des aires d'habitat convenable et la mise en œuvre d'un programme de surveillance continue aux emplacements où la présence de l'espèce est confirmée contribueront à déterminer si des progrès ont été accomplis en matière de rétablissement. La mise en œuvre d'actions bénéfiques en vue d'améliorer la connectivité de l'habitat permettra à l'espèce de maintenir un flux génétique et de coloniser de façon naturelle les emplacements qu'elle occupait autrefois, ou qui comportent des aires d'habitat convenable à proximité des emplacements occupés. Dans certains cas, il pourrait s'avérer nécessaire de préconiser des approches de gestion qui réduisent la prédation des nids et qui favorisent le

recrutement, y compris les programmes de « bon départ » (une technique de conservation qui consiste à élever en captivité des tortues juvéniles ou des œufs jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille convenable, avant d'être mis en liberté de façon appropriée) qui se sont avérées efficaces relativement à l'augmentation du taux de recrutement chez les populations de la tortue mouchetée, en vue d'appuyer la viabilité à long terme de l'espèce. D'autres recherches s'imposent afin de déterminer à quel moment et à quels endroits le recours à ces techniques pourrait s'avérer nécessaire et réalisable pour contribuer au rétablissement de l'espèce. Finalement, le renforcement de la sensibilisation quant aux façons de réduire les menaces qui pèsent sur l'espèce et la promotion des mesures d'intendance contribueront à promouvoir et à encourager la protection de l'espèce et de son habitat. Compte tenu de la menace que représente la capture illégale, on recommande de miser de prudence au moment de partager des renseignements en vue d'appuyer les mesures de rétablissement, pour ne pas augmenter le risque pour l'espèce.

### **Objectif du programme de rétablissement du gouvernement**

**L'objectif du gouvernement pour le rétablissement de la tortue mouchetée consiste à appuyer la viabilité à long terme des populations locales existantes en Ontario et, lorsque cela est jugé réalisable sur les plans biologique et technique, à appuyer l'augmentation de sa répartition et de son abondance par l'atténuation des menaces, la gestion et le rétablissement de l'habitat convenable, l'amélioration de la connectivité de l'habitat entre les populations et l'amélioration du recrutement.**

### **Mesures**

La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité, ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

### **Mesures menées par le gouvernement**

Afin de protéger et de rétablir la tortue mouchetée, le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes :

- Continuer de protéger la tortue mouchetée et son habitat par l'application de la LEVD. Poursuivre la mise en œuvre de la description de l'habitat propre à l'espèce pour la tortue mouchetée.

- Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario (p. ex. par le truchement du programme Découverte de Parcs Ontario, le cas échéant).
- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD, y compris les techniques de relevés appropriées.
- Encourager la soumission de données sur la tortue mouchetée au dépôt central de l'Ontario (Centre d'information sur le patrimoine naturel, CIPN) par le biais du CIPN (projet sur les espèces rares en Ontario) dans iNaturalist or directement par le biais du CIPN.
- Continuer à appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires, et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir la tortue mouchetée. Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services.
- Poursuivre la surveillance des populations et atténuer les menaces qui pèsent sur la tortue mouchetée et sur son habitat dans les zones protégées par la province, lorsque cela est jugé réalisable et convenable.
- Continuer d'appliquer les directives du gouvernement provincial aux pratiques forestières sur les terres forestières de la Couronne dans les zones où l'on trouve la tortue mouchetée.
- Promouvoir, adapter et intégrer des lignes directrices sur les techniques d'atténuation (p. ex., mesures d'exclusion et passage sécuritaire) pour les espèces de tortues en péril dans la planification et la construction de nouvelles routes provinciales, et les projets d'amélioration des routes provinciales.
- Continuer de mettre en œuvre la *Loi sur les espèces envahissantes de l'Ontario* pour contrôler la propagation des espèces envahissantes (p. ex. les phragmites) qui menacent la tortue mouchetée en limitant l'importation, le dépôt, le relâchement, l'élevage et la culture, l'achat, la vente, la location ou l'échange d'espèces envahissantes.
- Continuer de mettre en œuvre le Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario (2012) pour prendre en charge les espèces envahissantes (par exemple, le phragmite commun) qui menacent la tortue mouchetée.
- Entreprendre l'examen des progrès réalisés dans la protection et le rétablissement de la tortue mouchetée dans les dix ans suivant la publication du présent document. Plus de temps sera nécessaire en vue de compléter l'examen des progrès réalisés pour cette espèce, étant donné son cycle de reproduction lent, ainsi que le temps jugé nécessaire pour achever la mise en œuvre des mesures de rétablissement et en évaluer les progrès.



## Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement de la tortue mouchetée. Le programme d'intendance des espèces en péril pourrait accorder la priorité aux mesures étant identifiées comme étant « hautement prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril.

## Secteur d'intervention : Recherche et surveillance

**Objectif :** Accroître les connaissances sur la répartition, la biologie, les besoins en matière d'habitat et les menaces qui pèsent sur la tortue.

Au cours des dernières années, de nouveaux signalements de la tortue mouchetée dans le nord de l'Ontario semblent indiquer que l'aire de répartition de l'espèce s'étend beaucoup plus au nord que précédemment consigné. La réalisation de relevés ciblés est également importante pour approfondir nos connaissances à l'égard de la répartition, en particulier dans les secteurs sous-échantillonnés. Dans la mesure du possible, les relevés effectués là où la tortue mouchetée est présente devraient être mis en œuvre conformément au Protocole de suivi de la tortue mouchetée en Ontario. En plus d'approfondir les connaissances sur la répartition de l'espèce au moyen de relevés de présence ou d'absence, la mise en place d'une surveillance de longue durée aux emplacements représentatifs est également essentielle pour évaluer les tendances de l'habitat et de la population au fil du temps. La réalisation de recherches en vue de déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation des menaces et des pratiques de gestion exemplaires aideront à mieux comprendre les tendances démographiques, les conditions de l'habitat et des menaces propres à chaque emplacement, l'efficacité des mesures de rétablissement et la nécessité de mesures de gestion supplémentaires. On encourage, dans la mesure du possible, le déploiement d'efforts concertés qui tiennent compte des priorités en matière de recherche et de surveillance. L'évaluation des techniques visant à réduire la prédation des nids et à améliorer le taux de recrutement aidera à déterminer les conditions sous lesquelles ces efforts de rétablissement seront le plus bénéfiques. Enfin, le comblement des lacunes en matière de connaissances sur la biologie, l'écologie et la génétique de l'espèce, y compris la viabilité de ses populations, ses besoins en matière d'habitat et sa tolérance aux divers facteurs de stress permettront de déterminer où concentrer les efforts de rétablissement. On peut améliorer les mesures de rétablissement de la tortue mouchetée en travaillant avec les communautés autochtones et les détenteurs de connaissances intéressés afin de comprendre les connaissances écologiques traditionnelles de l'espèce et d'encourager leur intégration dans des mesures de gestion concertées.

### Mesures :

1. **(Hautement prioritaire)** Réaliser des relevés systématiques de la tortue mouchetée pour améliorer les connaissances sur la répartition (aux échelles provinciale et locale) en Ontario. Les efforts de relevés devraient cibler en priorité les secteurs sous-échantillonnés et les emplacements qui se situent près de l'extrémité nord de l'aire de répartition de l'espèce afin de déterminer l'étendue complète de sa répartition en Ontario. Il faudrait inciter les citoyens à participer aux programmes de collecte de données scientifiques (p. ex. iNaturalist) pour combler ce besoin en matière d'information.
2. **(Hautement prioritaire)** Mener des recherches en vue de déterminer l'efficacité des techniques d'atténuation des menaces, des approches en matière de rétablissement et des pratiques de gestion exemplaires, y compris :
  - les techniques visant à atténuer la mortalité routière;
  - les approches en matière de création, de rétablissement et d'amélioration d'habitat;
  - les stratégies pour aborder la capture illégale;
  - les techniques en matière de récupération et de transfert des individus de l'espèce;
  - les techniques visant à améliorer le recrutement (p. ex. la protection des nids et l'incubation, les programmes de « bon départ », l'exclusion des prédateurs).
3. **(Hautement prioritaire)** Mener des enquêtes sur les effets des différents types et des différentes tailles de routes, en tenant compte notamment de variables comme le volume de circulation, la vitesse et l'époque de l'année, sur la viabilité des populations locales en vue d'orienter les mesures de protection et de rétablissement.
4. Élaborer et mettre en place un programme normalisé de surveillance aux emplacements représentatifs en Ontario, y compris élaborer et la mettre en œuvre des méthodologies normalisées (p. ex. collecte, traitement, étiquetage des données) pour évaluer les tendances de la population et de l'habitat dans l'aire de répartition de l'espèce.
5. Mener des recherches sur la biologie, l'écologie, l'utilisation de l'habitat et la génétique de l'espèce, là où des lacunes en matière de connaissances subsistent, notamment en ce qui a trait :
  - à l'écologie spatiale de l'espèce (p. ex. différences au niveau des tendances de déplacement ou de la taille de l'aire de répartition dans différentes régions de la province);

- aux besoins en matière d'habitat pendant les différents cycles de vie (p. ex. nidification et aires de repos connexes, hibernation) dans différents secteurs de la province, y compris l'élaboration de modèles de prévision pour appuyer la détermination et la cartographie des caractéristiques clés de l'habitat, comme les aires d'hibernation;
  - aux besoins essentiels en matière d'habitat et de population pour assurer la viabilité des populations (p. ex. taille convenable pour l'habitat, nombres d'individus matures).
6. Mener des enquêtes sur la gravité et les répercussions possibles des menaces, comme les espèces envahissantes, les prédateurs favorisés par l'homme, les travaux de drainage, la pollution et les changements climatiques sur la viabilité des populations locales et sur les tendances à l'échelle de la province.
  7. Le cas échéant, encourager la consignation, le partage et le transfert des connaissances traditionnelles écologiques sur la tortue mouchetée, là où elles ont été partagées par les communautés, en vue d'accroître les connaissances sur l'espèce et d'appuyer les efforts de rétablissement subséquents.

### **Secteur d'intervention : Gestion**

**Objectif :** Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat, augmenter la connectivité, atténuer les menaces et améliorer le recrutement.

On considère que la perte, la fragmentation et la dégradation de l'habitat et la mortalité de tortues sur les routes sont les plus importantes menaces qui pèsent sur la tortue mouchetée en Ontario. L'élaboration et la mise en œuvre de mesures pratiques que peuvent entreprendre les propriétaires et les gestionnaires fonciers, les collectivités et les organismes autochtones, les secteurs industriels, les partenaires en conservation et les membres du public en réponse à ces menaces prioritaires sont essentielles en vue de protéger et de rétablir de façon efficace cette espèce. La promotion des mesures bénéfiques pouvant être prises afin d'améliorer et de rétablir l'habitat et d'améliorer la connectivité s'avère importante en vue d'encourager l'adoption d'une approche proactive et concertée à l'égard du rétablissement de l'espèce. Le recours à des techniques de rétablissement en vue de réduire au minimum la prédation des nids et de favoriser le recrutement pourrait s'avérer nécessaire dans les secteurs où l'on croit que le taux de recrutement est insuffisant pour le maintien d'une population viable. Là où des mesures visant à améliorer le recrutement sont jugées nécessaires (p. ex. cages sur les nids, programmes de « bon départ »), celles-ci devraient être mises en œuvre conjointement avec des mesures d'atténuation des

menaces existantes et des mesures de protection, de gestion ou de rétablissement de l'habitat nécessaire à la survie à long terme de la population locale. Les techniques d'atténuation des menaces et de gestion de l'habitat devraient être utilisées d'une manière qui n'expose pas l'espèce à un risque accru. Dans la mesure du possible, les techniques d'atténuation et de rétablissement, y compris d'atténuation de la mortalité routière, devraient adhérer aux meilleures connaissances scientifiques, y compris, aux orientations du gouvernement.

**Mesures :**

8. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les propriétaires et les gestionnaires fonciers, les gouvernementaux municipaux, les collectivités et les organismes autochtones à l'élaboration de pratiques de gestion exemplaires en vue de réduire au minimum les menaces qui pèsent sur l'espèce. Il faudrait adapter les mesures selon leur faisabilité et leur efficacité, et elles peuvent comprendre la mise en œuvre et l'évaluation :
  - de techniques d'atténuation relativement à la mortalité routière sur les routes nouvelles et existantes, notamment aménager des écopassages pour tortues (p. ex. clôtures et tunnels), déterminer et aborder les tronçons de route où la mortalité routière est particulièrement élevée, et avoir recours à des solutions de remplacement aux techniques traditionnelles de construction routière dans les habitats sensibles, dans la mesure du possible;
  - d'approches visant à atténuer les effets que pourraient exercer la gestion forestière, l'extraction d'agrégats et la production énergétique sur la tortue mouchetée et son habitat;
  - de techniques de contrôle des espèces envahissantes, là où elles constituent actuellement une menace directe ou potentiellement directe pour la tortue mouchetée.
  - travailler en collaboration avec les municipalités locales, les autorités de conservation et les autres organismes concernés pour mettre en œuvre des plans de gestion de l'eau qui minimisent les répercussions sur l'espèce et son habitat, notamment en ce qui concerne l'inondation de l'habitat de nidification pendant la période de nidification et d'incubation et les prélèvements d'eau pendant la période d'hibernation.

9. Collaborer avec les propriétaires et les gestionnaires fonciers, les collectivités et les organismes autochtones à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans coordonnés de gestion de l'habitat pour améliorer les conditions propices à l'habitat et la connectivité de l'habitat, et pour déterminer et mettre en œuvre des mesures visant à créer, à améliorer et à rétablir l'habitat aux emplacements prioritaires.
10. Mettre en œuvre, adapter et améliorer des techniques visant à réduire la prédation des nids et améliorer le recrutement, y compris des méthodes comme la pose de cages et les programmes de « bon départ » là où ces activités sont jugées nécessaires et appropriées (c. à d. où l'on croit que le taux de recrutement est insuffisant pour le maintien de populations viables).
11. Travailler de concert avec les propriétaires fonciers locaux, les municipalités et les partenaires communautaires à la protection stratégique de l'habitat de la tortue mouchetée, et encourager la protection à long terme par le biais de programmes existants de protection des terres et d'intendance, ou d'organismes de protection des terres, y compris les terres pouvant appuyer une meilleure connectivité de l'habitat de l'espèce.

### **Secteur d'intervention : Intendance et sensibilisation**

**Objectif :** Renforcer la sensibilisation et promouvoir la protection et l'intendance de la tortue mouchetée et de son habitat en Ontario.

La tortue mouchetée est présente sur des terres publiques et des terrains privés, dans des secteurs qui continuent de subir une variété de pressions de développement. Par conséquent, plusieurs groupes et organismes, y compris les propriétaires et les gestionnaires fonciers, les organismes de conservation et les partenaires, ont tous un rôle à jouer à l'égard de la protection et du rétablissement de l'espèce. Le renforcement de la sensibilisation auprès du public, des propriétaires fonciers locaux et des collectivités et organismes autochtones à l'égard de la tortue mouchetée et des façons d'améliorer son habitat est essentiel à l'atteinte d'une protection efficace de l'espèce et de son habitat en Ontario. Compte tenu du risque que constitue la capture illégale, on recommande de miser de prudence au moment de partager des renseignements en vue d'appuyer les mesures de rétablissement, pour ne pas augmenter le risque pour l'espèce. De plus, l'installation d'une signalisation routière devrait être effectuée conformément à tous les protocoles requis (p. ex. les protocoles du ministère des Transports en matière de panneaux de signalisation à l'égard de la mortalité routière de la faune sur les routes provinciales).

Mesures :

12. Renforcer la sensibilisation du public à l'égard de la tortue mouchetée, y compris son statut et la protection dont elle bénéficie en vertu de la LEVD, et solliciter la participation du public et des intervenants aux initiatives d'intendance qui visent la tortue mouchetée. Les mesures peuvent comprendre :
  - l'élaboration de campagnes interactives sur les médias sociaux et de campagnes de marketing grand public, et l'évaluation de leur efficacité afin de promouvoir les initiatives d'intendance à l'égard de la tortue mouchetée et de réduire les risques, comme la mortalité routière, la capture illégale et la prédation causée par les activités humaines. Assurer la coordination avec d'autres initiatives qui visent les espèces de tortues en péril, le cas échéant;
  - la communication de renseignements sur les répercussions de la mise en liberté de tortues (p. ex. tortues de compagnie) et les moyens appropriés de se départir d'animaux dont on ne veut plus;
  - la sensibilisation du public à ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils rencontrent une tortue blessée ou qu'ils repèrent un nid dans un endroit à risque élevé.

## Mise en œuvre des mesures

Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter des propositions de projets en lien aux mesures énoncées dans la présente déclaration du gouvernement en réponse au programme avec le personnel du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Le gouvernement de l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

## Évaluation des progrès

La *Loi sur les espèces en voie de disparition* exige que le gouvernement de l'Ontario procède à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de rétablissement d'une espèce dans le délai précisé dans la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour l'espèce, qui a été fixé à 10 ans dans la présente déclaration. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir la tortue mouchetée.

## Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du Programme de rétablissement de l'Ontario et de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

## Renseignements supplémentaires

Consultez le site Web des espèces en péril à [ontario.ca/especesenperil](http://ontario.ca/especesenperil)

Communiquez avec Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

1 800 565-4923

ATS 1 855 515-2759

[www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs](http://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs)